



COMITE SYNDICAL DU SYMESCOTO

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Convoquée le 16 septembre 2026

*Le comité syndical s'est réuni le 22 septembre 2026, à 18h30,
à l'hôtel de ville et d'agglomération de Quimper.*

La séance a été présidée par monsieur David LESVENAN, président

Nombre de délégués en exercice : 31

PRÉSENTS :

Titulaires :

M. David LESVENAN, Mme Marie-Pierre JEAN-JACQUES, M. Ronan L'HER, M. Benjamin MAUCCI, M. Didier LEROY, Mme Murielle FRANCIUS, M. Jean-Paul COZIEN, M. David LE GOFF, M. Paul BOEDEC, M. Ronan LE MENN, M. Thierry CAUBET, Mme Carole POURCHEZ, M. Jacques LE ROUX, Mme Myriam LE COZ-VAN EESBEKE – **Communauté d'agglomération (CA) de Quimper Bretagne Occidentale**

Mme Anne BOURBIGOT, Mme Morgane GUENNOU, M. Bruno MERRIEN, M. Roger LE GOFF, M. Laurent LE CAIN, M. Pierre-Yves GUILLERMOU, M. Patrick PERES, M. Laurent FRANCHETEAU, M. Michel GUEGUEN – **Communauté de communes (CC) du Pays Fouesnantais**

ABSENTS SUPPLEES :

Mme Soazig BARTHELEMY est suppléée par M. Bruno LE MEN – **Communauté d'agglomération (CA) de Quimper Bretagne Occidentale**

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Isabelle ASSIH, M. Damien ABOLIVIER, M. Raymond MESSEAGER, M. Marc ANDRO, M. Hervé BIGER, M. Eric GUEGUEN – **Communauté d'agglomération (CA) de Quimper Bretagne Occidentale**

Secrétaire de séance : Monsieur David LE GOFF

**SYMESCOTO
COMITE SYNDICAL**

Séance du 22 septembre 2026

**Rapporteur : David
LESVENAN**

N° 2

Désignation du représentant du SYMESCOTO à la FédéSCoT

Le SYMESCOTO adhère à la Fédération Nationale des SCoT. A ce titre, il convient de désigner un représentant du SYMESCOTO pour l'assemblée générale.

Créée en juin 2010 la Fédération Nationale des SCoT est une association visant à regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT. Elle est un lieu d'échange et de formation pour les élus et les techniciens, un centre de ressources et de réseaux.

L'intérêt d'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT repose notamment sur :

- un centre de ressources à disposition ;
- un réseau des SCoT permettant le partage et des échanges entre territoires pas le biais de réunions ;
- des journées de formation gratuites organisées par la fédération nationale en partenariat avec le CNFPT ;
- les rencontres nationales des SCoT avec des tarifs privilégiés des séminaires réservés aux membres ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, applicable sur renvoi des articles L.5711-1 et L.5211-1 du même code, et comme une seule candidature ayant été présentée pour chacun des postes de représentant titulaire et suppléant, le comité syndical procède aux désignations suivantes :

- Représentant titulaire : M. David LESVENAN ;
- Représentant suppléant : M. Roger LE GOFF.

Le président,
David LESVENAN

